

Bilan de l'Observatoire des

odeurs à Salindres -

2e trimestre 2024

ETU-2024-126

Edition Juillet 2024



CONDITIONS DE DIFFUSION

Atmo Occitanie est une association de type loi 1901 agréée (décret 98-361 du 6 mai 1998) pour assurer la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de la région Occitanie. Atmo Occitanie est adhérent de la Fédération Atmo France.

Ses missions s'exercent dans le cadre de la loi sur l'air du 30 décembre 1996. La structure agit dans l'esprit de la charte de l'environnement de 2004 adossée à la constitution de l'État français et de l'article L.220-1 du Code de l'environnement. Elle gère un observatoire environnemental relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L.220-2 du Code de l'Environnement.

Atmo Occitanie met à disposition les informations issues de ses différentes études et garantit la transparence de l'information sur le résultat de ses travaux. A ce titre, les rapports d'études sont librement accessibles sur le site :

www.atmo-occitanie.org

Les données contenues dans ce document restent la propriété intellectuelle d'Atmo Occitanie.

Toute utilisation partielle ou totale de données ou d'un document (extrait de texte, graphiques, tableaux, ...) doit obligatoirement faire référence à **Atmo Occitanie**.

Les données ne sont pas systématiquement rediffusées lors d'actualisations ultérieures à la date initiale de diffusion.

Par ailleurs, **Atmo Occitanie** n'est en aucune façon responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

En cas de remarques sur les informations ou leurs conditions d'utilisation, prenez contact avec **Atmo Occitanie** par mail :

contact@atmo-occitanie.org

1. Contexte et objectifs

Atmo Occitanie anime un observatoire des odeurs autour de la zone industrielle de Salindres depuis 2007 afin d'évaluer les gênes olfactives et suivre leurs évolutions, en concertation avec industriels, habitants et collectivités. Les partenariats noués avec la mairie de Salindres ainsi que 5 industriels (Axens, Solvay, Véolia Eau, Suez et Iris) assurent la mise en œuvre de l'observatoire des odeurs et la poursuite des objectifs suivants :

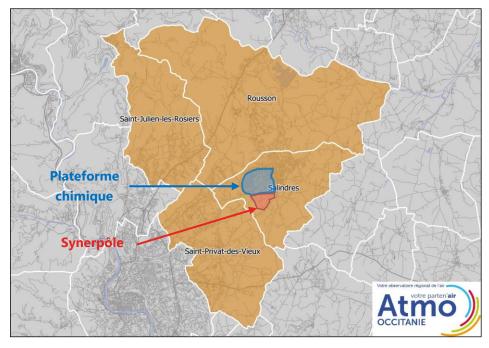
- Objectiver l'évaluation de la gêne olfactive ;
- Etablir un historique et suivre l'évolution des odeurs ;
- Caractériser l'étendue du territoire exposé à des gênes olfactives ;
- Déterminer les sources des odeurs et les conditions météorologiques favorables à leur survenue ;
- Contribuer aux échanges entre les différents participants (industriels, collectivités, riverains...);
- Permettre aux acteurs industriels d'identifier les activités sources de gênes olfactives.

Ce document présente le bilan du suivi de la gêne olfactive pendant le second trimestre 2024 autour de la zone industrielle de Salindres.

2. Dispositif d'évaluation

Le dispositif a été actualisé en 2021 et s'appuie désormais sur la **plateforme de signalement ODO, disponible sur smartphone ou internet**, et qui permet le recueil rapide et géolocalisé des nuisances olfactives de n'importe quel citoyen. 4 communes sont couvertes : Salindres, Rousson, Saint-Julien-les-rosiers et Saint-Privat-des-Vieux.

Le suivi s'appuie également sur un **réseau de Nez référents** parmi la population environnante, sollicité en cas d'épisode olfactif et aide à l'identification et à la discrimination des odeurs.



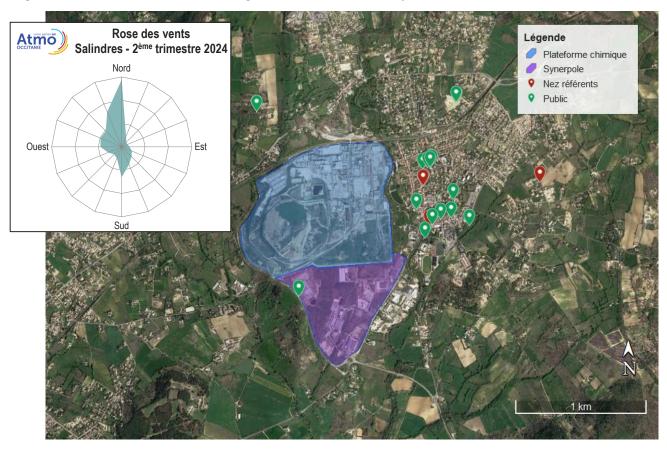
Communes ouvertes aux signalements et localisation de la zone industrielle de Salindres

3. Bilan du suivi des odeurs au 2e trimestre 2024

Au 2^e trimestre 2024, 44 signalements olfactifs ont été recueillis : 21 provenant des Nez référents et 23 provenant d'autres citoyens.

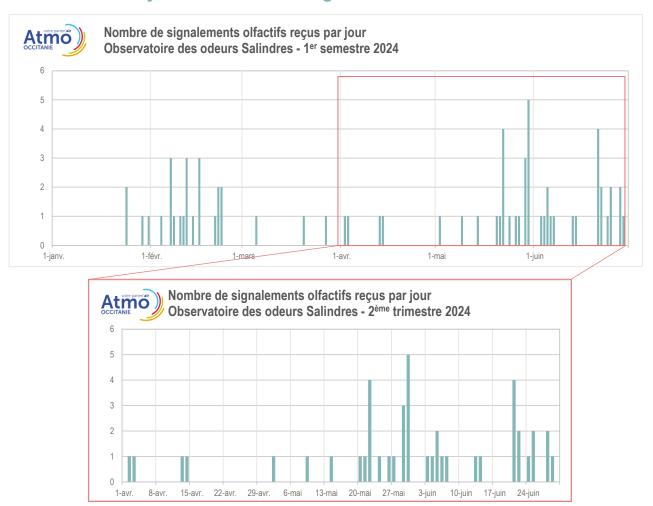
3.1. Répartition spatiale des odeurs

La carte ci-dessous présente la localisation des signalements odorants au 2^e trimestre 2024, en séparant les signalements des Nez référents (en rouge) de ceux des autres citoyens (en vert).



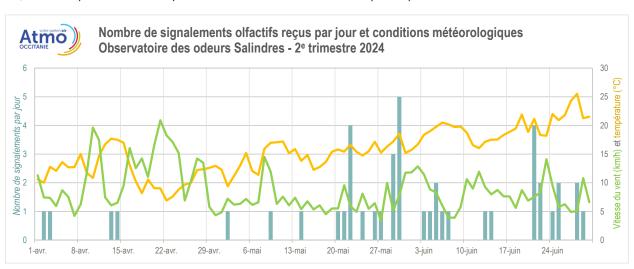
- Les nuisances au deuxième trimestre 2024 sont nettement plus concentrées qu'au premier trimestre : les odeurs signalées se concentrent essentiellement au centre-ville de Salindres, situé à l'est et à proximité de la zone industrielle.
- Les signalements sur les autres zones sont en diminution. Ils sont relativement proches de la zone industrielle, à moins de 2 km.
- Certaines zones sont particulièrement bien renseignées car fréquentées par des nez référents, réagissant aux signalements reçus.
- Il y a eu très peu d'odeurs signalées au Sud de la zone industrielle malgré sa situation sous les vents dominants (voir p.1), car le secteur est peu urbanisé.

3.2. Variations journalières des signalements



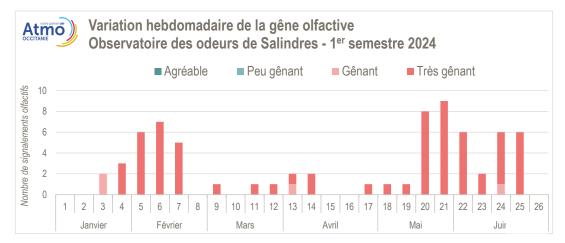
Environ une journée sur 3 est concernée par un ou plusieurs signalements olfactifs. Les odeurs ont été plus fréquentes à partir de la moitié du mois de mai, date à partir de laquelle les journées sont plus chaudes et moins ventées. Comme détaillé dans les rapports annuels précédents, ces conditions météorologiques sont corrélées à une augmentation des nuisances, car :

- la chaleur favorise l'émission des composés odorants ;
- les riverains sont davantage dehors ;
- les composés odorants peuvent s'accumuler dans l'atmosphère par vent faible.



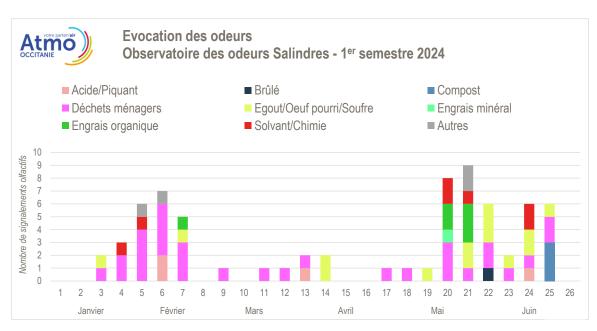
3.3. Niveau de gêne des odeurs

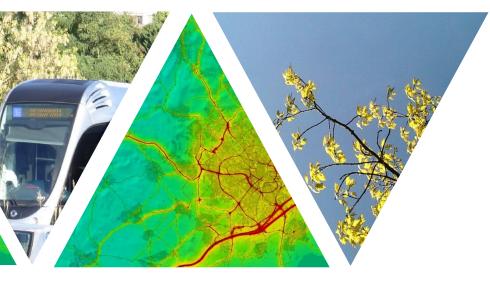
Dans la continuité du 1^{er} trimestre 2024, les odeurs sont très majoritairement déclarées comme "très gênantes" (95%), ressenti partagé entre les signalements publics et ceux des Nez référents. Aucun signalement n'a concerné des odeurs 'peu gênantes' ou 'agréables' depuis le début de l'année 2024.



3.4. Ressemblance des odeurs

- Les odeurs de "<u>déchets ménagers</u>" sont les plus fréquentes, citées dans 30% des signalements. Les personnes indiquent dans la grande majorité des cas le centre de traitement des ordures ménagères Néoval comme origine supposée. Cette proportion est cependant en baisse par rapport au 1^{er} trimestre (65%) ou à l'année précédente (56%).
- A l'inverse, les odeurs "Egout/œuf pourri/soufre" sont en hausse au second trimestre 2024, et représentent 27% des nuisances remontées via la plateforme ODO. Cette augmentation avait également été constatée au second trimestre 2023. L'origine supposée dans les signalements est soit le centre de compostage Véolia, soit non précisé par les riverains.
- La diversité des évocations est en hausse sur ce second trimestre 2024, avec notamment des odeurs chimiques ("Solvant/Chimie" et "Acide/Piquant") représentant 16% des nuisances signalées et des odeurs d'engrais organiques (11%) ressenties fin mai.







L'information sur la qualité de l'air en Occitanie







Agence de Montpellier (Siège social) 10 rue Louis Lépine Parc de la Méditerranée **34470 PEROLS**

Agence de Toulouse 10bis chemin des Capelles 31300 TOULOUSE

Tel: 09.69.36.89.53 (Numéro CRISTAL - Appel non surtaxé)

Crédit photo : Atmo Occitanie